

*Loi de l'impôt sur le revenu (N° 2)*

Les propositions actuelles, il me semble, sont aussi peu judicieuses que les propositions faites par les divers gouvernements canadiens au fil des ans pour inciter les industries à produire et à collaborer davantage. Ces propositions ont presque invariablement échoué. Avec le temps, on a qualifié le système fiscal canadien de l'un des plus favorables au monde pour les sociétés qui composent notre économie. La position du gouvernement, s'il en a une, est fondée sur l'opinion que les réductions fiscales accordées aux grandes sociétés seront efficaces et profiteront aux Canadiens. Le gouvernement ne prétend pas être généreux à l'égard des sociétés simplement pour être généreux. Il allègue que cela est bon pour le pays. Pourtant, il est difficile à établir que la réduction des impôts des entreprises et des grandes sociétés a amélioré la situation économique du Canada.

Examinons d'abord ce qui a été fait, et ensuite, la proposition actuelle. Pendant de longues années, le Canada fut le seul pays au monde sans impôt sur les gains en capital. Malgré notre générosité excessive dans ce domaine, nous vendions notre pays à vive allure car l'absence d'un tel impôt encourageait les gens à vendre leurs entreprises. Ils pouvaient faire plus d'argent en vendant leurs entreprises, réalisant ainsi un gain en capital, qu'en continuant de les exploiter.

● (1600)

Afin de stimuler la propriété canadienne de l'industrie, nous avons eu depuis des années les crédits d'impôt pour dividendes sous une forme ou sous une autre. Durant toute la période où la politique des crédits d'impôt pour dividendes a été en vigueur, il en a coûté des millions de dollars aux gouvernements canadiens en perte de revenus. L'industrie canadienne est passée en d'autres mains à un rythme accéléré. Il semble bien que plus alléchantes étaient nos offres, plus vite les entreprises se vendaient. Les tentatives de subordination n'ont simplement pas porté fruit.

La proposition du ministre aujourd'hui nous place dans une situation assez bizarre, dans la mesure où elle a des liens avec le crédit d'impôt pour dividendes. Nous avons une politique gouvernementale conçue pour encourager la propriété canadienne, pour encourager la prise de possession des sociétés étrangères. Nous leur offrons à cette fin l'équivalent de 20 p. 100 sur leur revenu imposable. Voilà maintenant que le ministre dit que nous allons réduire les impôts sur les profits des sociétés. Le grand bénéficiaire de cette déduction sera la société américaine; elle occupe le premier rang dans notre secteur de fabrication. Nous faisons cette offre pour contrebalancer le programme DISC des États-Unis. Les États-Unis d'une part donnent de l'argent aux contribuables canadiens et les encouragent à investir dans l'industrie américaine, mais d'autre part, s'assurent que la chose ne puisse se faire. On encourage l'industrie américaine à continuer son expansion grâce aux dégrèvements fiscaux obtenus par une réduction de l'impôt sur les profits des sociétés. Une mesure annule l'autre.

La prise de possession du contrôle étranger va s'accroître. Même la loi portant sur la propriété étrangère ne résoudra pas vraiment ce genre de problème. Elle concerne essentiellement la prise de possession de nouvelles industries ou, plus tard, les grandes industries en n'ayant aucun lien avec ces sociétés à ce moment-là. Cette mesure ne fait rien au sujet de l'expansion des industries américaines au Canada. Le ministre va aider à l'expansion de ces industries en leur accordant plus de profits et des montants d'argent plus importants pour qu'elles puissent accroître

leur activité. Il devrait être possible de justifier une mesure fiscale ou l'autre, mais il est difficile de comprendre l'imposition de deux mesures fiscales contradictoires, s'opposant l'une à l'autre.

On a posé plus tôt aujourd'hui une question se rapportant au contrôle de la taxe de vente. Qu'est-ce que le gouvernement a fait dans ce sens? Les économies réalisées par l'industrie grâce à une réduction de la taxe de vente seront-elles transmises aux consommateurs? Le ministre de la Consommation et des Corporations dit qu'on ne saurait vraiment s'attendre à des résultats en quatre mois. Il ignore quand nous en obtiendrons. C'est pourtant relativement simple à contrôler. Les effets du contrôle de la taxe de vente sont relativement simples si on les compare à ceux du contrôle de la réduction de la taxe de vente des sociétés et de toutes ses conséquences.

Le gouvernement dit que le parti conservateur aura, dans un an, l'occasion de réviser cette question. D'ici là, ajoute-t-il, certains renseignements seront disponibles. Comment diable auront-ils des renseignements sur une chose aussi complexe que la réduction de la taxe de vente des sociétés lorsqu'ils n'en ont même pas sur les répercussions de la réduction de la taxe de vente, une chose qui est relativement simple? Je ne vois vraiment pas comment le gouvernement pourra tenir sa promesse. Même s'il désirait le faire, comment pourrait-il revenir à la Chambre dans un an et nous dire, avec un tant soit peu de précision, par quoi s'est soldée la réduction des impôts des sociétés?

Depuis bien des années, on discute des résultats d'une dépréciation accélérée. Divers gouvernements ont adopté la dépréciation accélérée. Ce n'est pas la première fois. On n'en a jamais compris les résultats. Il n'a jamais été prouvé que la dépréciation accélérée atteint le but qui en a motivé l'établissement. Lorsqu'il était député de l'arrière-ban, M. Benson, l'ex-ministre des Finances, a un jour parlé sans ambages de la dépréciation accélérée et du cadeau qu'elle constituait pour les sociétés. Comme ministre des Finances, il s'est toutefois montré beaucoup plus prudent.

Il nous faut maintenant apprécier cette question. Or, comme nous n'avons su le faire par le passé ou peut-être n'a-t-on pas voulu que nous le fassions, je ne pense pas que nous puissions le faire à l'avenir. Parmi les avantages que nous devrions attendre de sociétés installées au Canada, qu'elles soient étrangères ou nationales, il y a, outre les emplois, les revenus fiscaux. Il ne suffit pas de dire qu'elles créent des emplois. Si les concessions sont assez importantes, elles le feront bien sûr, mais à quel coût? Si en fournissant des emplois, elles sont facteurs de pollution, il n'y a aucun revenu fiscal et les citoyens en sont les grandes victimes, au niveau personnel. Certains de ces emplois ont d'ailleurs une valeur très marginale. Ils pourraient certainement être créés pour beaucoup moins cher si le gouvernement prenait le contrôle de certaines de ces entreprises.

Le député d'Edmonton-Ouest a parlé de récupération de l'amortissement. Il a suivi la ligne gouvernementale. Je n'ai pas bien compris s'il était pour ou contre. Il a dit qu'un impôt différé était un prêt sans intérêt. Au pire, on peut le considérer comme une sorte de prêt à l'industrie devant lui permettre d'accroître ses moyens de production. Si nous entreprenons de faire des prêts sans intérêt...